

Toutefois, toutes les économies réalisées au chapitre de la construction pourraient être plus que compensées par l'accroissement des frais de l'aménagement portuaire ou par des problèmes de génie qui seraient tels qu'ils empêcheraient ces aménagements. On ne saurait prévoir avec certitude les frais de construction de la route et des aménagements portuaires avant de procéder à des relevés plus détaillés en ce qui concerne tous les aspects de l'entreprise.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION GORDON—DEMANDE DE DÉPÔT DES ÉTUDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il nous dire s'il déposera les études publiées par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Je rappelle à la Chambre que le rapport préliminaire a été déposé le 10 janvier de cette année et que le rapport définitif est encore en préparation. Quelque 15 ou 16 études énumérées dans le rapport préliminaire ont été imprimées depuis et j'aimerais qu'elles soient déposées.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Mon honorable ami a été assez aimable de me parler de ce sujet il y a quelques jours, à la suite d'une question semblable qu'il a posée à la Chambre se rapportant à une étude particulière qui avait été rédigée sous les auspices de la Commission royale. Je me suis renseigné afin de déterminer s'il était courant autrefois que les études rédigées pour le compte de commissions royales soient déposées et on m'a appris que ce dépôt n'était pas coutume.

La seule fois où on a mis à la disposition des députés des copies de ces études, autant que je me souviens, c'était lorsqu'on avait préparé un volume groupant les diverses études faites au nom de la Commission Massey sur les arts, les lettres et les sciences. Ce volume a été mis à la disposition de tous les députés et, je crois, distribué par l'entremise du bureau de distribution.

A ce propos, j'ai appris que les commissions royales n'ont pas coutume de faire imprimer leurs rapports ni de les faire distribuer par le service de distribution. Je puis assurer à l'honorable député qu'il n'y a aucune opposition de ma part, ni de celle du gouvernement, à mettre ces études à la disposition des députés, parce que, j'en suis sûr, ces études sont extrêmement utiles. Toutes ne sont pas encore terminées et toutes ne sont pas...

M. McIlraith: Je crois que seize le sont.

L'hon. M. Fleming: Toutes ne sont pas encore imprimées en un volume qu'on pourrait distribuer aux députés. Si la Commission royale dispose d'un nombre d'exemplaires suffisant pour en faire la distribution, je serai certes heureux de voir à ce qu'on en mette à la disposition des députés qui désirent les obtenir. Rien n'indique que la Commission royale ait l'intention de grouper ces études en un volume pour les distribuer, comme ce fut le cas pour la Commission Massey.

M. McIlraith: Vu la réponse plutôt longue, je me demande si je puis poser une question supplémentaire. Pour ce qui est de la coutume, je puis dire que le seul cas que j'aie pu relever est celui de la Commission Rowell-Sirois, dont le rapport était accompagné de 32 appendices qui ont été déposés en même temps. C'était en 1940. Je n'ai pas demandé qu'on distribue ces études, mais qu'on les dépose sur le bureau de la Chambre, pour qu'elles figurent dans les archives du Parlement. Il est facile de se les procurer. L'imprimerie nationale a fait circuler dans tout le pays une liste de prix. Le ministre des Finances doit bien le savoir.

Ma question visait à ce qu'il dépose ces études, et non à ce qu'il les distribue.

L'hon. M. Fleming: En ce qui concerne le dépôt de ces documents, je serai heureux d'y procéder. Quant à leur distribution, je m'engage à étudier la question pour voir si l'on disposerait des exemplaires nécessaires pour les faire tenir aux députés qui s'y intéressent.

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA POSSIBILITÉ D'INVOKER LA FOLIE COMME ARGUMENT DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Le ministre de la Justice déposera-t-il le rapport de la commission royale d'enquête sur la possibilité d'invoquer la folie à titre de défense dans les causes criminelles? Je crois savoir que ce rapport a été terminé il y a quelques semaines et qu'il est maintenant disponible.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je suis heureux d'informer mon honorable ami qu'on a pris des mesures pour que ce document soit déposé prochainement.